

Objet : INTERCOMMUNALITÉ - SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION - Gymnase du collège Germaine Tillion - reconduction de la convention de mise en commun de moyens entre la commune d'Aussonne et le SIVOM Blagnac Constellation (année 2013)



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 45/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 11 JUIN 2013

Affiché le : 11 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mai 2013

PRÉSENTS : Mmes et M.M. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

| | | |
|--------------|---|---------------|
| Mme DURAND | à | Mme MAUREL |
| M. ANDUZE | à | M. BENHADJ |
| Mme TISSEYRE | à | Mme AUDIGUIER |
| M. LOUGE | à | M. FERTE |

ABSENTS : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION - Gymnase du collège Germaine Tillion - reconduction de la convention de mise en commun de moyens entre la commune d'Aussonne et le SIVOM Blagnac Constellation

Depuis plusieurs années, le SIVOM Blagnac Constellation et la commune d'Aussonne ont adopté une convention de mise en commun de moyens pour assurer la petite maintenance du gymnase du collège Germaine Tillion, l'entretien des espaces verts adjacents et du terrain de jeux. Cette convention s'inscrit dans une recherche d'économie et d'optimisation des moyens entre Blagnac Constellation et les communes membres.

Madame le Maire propose de reconduire dans des termes identiques, jusqu'au 31 décembre 2013, la convention sus-visée. La rémunération forfaitaire reste inchangée et s'élève à un montant annuel de 16 000 €.

En outre, dans le cadre du projet de dissolution du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION au 31 décembre 2013, afin de faciliter le bon déroulement de la saison sportive 2013/2014, la commune d'Aussonne assurera la gestion des plannings et des conventions de mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction, pour l'année 2013, de la convention de mise en commun de moyens pour le fonctionnement du gymnase intercommunal associé au collège entre la commune d'Aussonne et le SIVOM Blagnac Constellation
- D'accepter que, dans le cadre du projet de dissolution du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION prévu au 31 décembre 2013, afin de faciliter le bon déroulement de la saison sportive 2013/2014, la commune d'Aussonne assurera en outre, dès le 1^{er} septembre 2013, la gestion des plannings et des conventions de mise à disposition.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 juin 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

